

COMPLEMENT D'INSCRIPTION JEUNES - AMBAD



PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

1) Responsable légal(e) de l'enfant mineur :

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Téléphone : Portable :

Email :

2) Responsable légal(e) de l'enfant mineur.

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Téléphone : Portable :

Email :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Mme M

Responsable légal(e) de l'enfant mineur

- Autorise la pratique du Badminton au sein de l'AMBAD et lors des championnats UFOLEP extérieurs
- Autorise si besoin, le bureau et les encadrant de l'AMBAD à :
 - Appeler les pompiers, le SAMU ou le médecin de service ;
 - Le faire hospitaliser au centre hospitalier choisi par les pompiers ou le SAMU si nécessaire ;
 - Faire pratiquer toute intervention chirurgicale urgente, en cas de nécessité constaté par un médecin.
- Autorise le transport en véhicule particulier pour tout déplacement lié à l'activité qu'il exerce.
- Déclare dégager le bureau et les encadrants de toute responsabilité en cas de problème pouvant survenir en dehors des horaires d'activité de l'association dont je reconnais avoir eu connaissance.

**Partie réservée à
l'association**

Date et Signature du
représentant légal :

COMPLEMENT D'INSCRIPTION JEUNES - AMBAD

SUITE



RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- ☐ Allergies, précisez :
- ☐ Intolérances médicamenteuses, précisez
- ☐ Asthme ☐ Épilepsies ☐ Diabète
- ☐ Autres, précisez :

AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné Mme, M. (Nom et Prénom du Responsable légal(e)) :

.....

☐ autorise mon enfant
(je décharge le club de toutes responsabilités)

☐ n'autorise pas mon enfant
(l'enfant attendra au Gymnase, le Responsable légal(e) devra se présenter au gymnase et s'adresser au responsable du club pour récupérer son enfant)

NOM :..... PRENOM

A sortir librement du gymnase à la fin de l'entraînement

Est informé (e) .

- Que la responsabilité du club ne pourra être engagée lorsque les parents ne se seront pas assurés de la présence du bureau et des encadrants à la salle avant d'y laisser leurs enfants.
- Que la responsabilité du bureau et des encadrants se limite aux horaires prévues des entraînements, des tournois et de toutes autres manifestations organisées par le club. Elle débute et se termine aux portes des locaux concernés.

Partie réservée à
l'association

Date et Signature du
représentant légal :